

Note sur l'attitude du gouvernement néerlandais au sujet de l'Assemblée européenne (10 septembre 1948)

Légende: Le 10 septembre 1948, prenant acte de l'attitude attentiste du gouvernement des Pays-Bas par rapport à l'initiative conjointe des gouvernements belge et français pour la création d'une Assemblée européenne, le Mouvement européen décide d'intensifier sa pression sur les autorités néerlandaises.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Mouvement européen. ME 1052.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_sur_l_attitude_du_gouvernement_neerlandais_au_sujet_de_l_assemblee_europeenne_10_septembre_1948-fr-54c3d52e-a124-4fa4-8e75-0cfc6696bf79.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Attitude du gouvernement hollandais

Des informations recueillies auprès de Monsieur Spaak et de Monsieur Drees, Premier ministre des Pays-Bas, il ressort que le gouvernement hollandais n'envisage pas de donner par une initiative quelconque son soutien actif à la proposition franco-belge aux cinq gouvernements : il ne prendra pas une attitude défavorable mais se contentera de suivre.

La position retardatrice du gouvernement britannique risque d'être renforcée par cette attitude : il est proposé, en conséquence, d'entreprendre par les visites nécessaires et les réunions publiques possibles une action de persuasion tendant à porter le gouvernement hollandais dans le mouvement en avant.

10 septembre 1948